

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2017 à 20h30

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, Monsieur José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, M. Fabrice RENOUF, Mme Stéphanie SOHIER.

Absents excusés : MM. LAURENCE et RENOUF

Représentés : M. Jean-Louis LAURENCE par Mme Martine LEPELLEUX
M. Fabrice RENOUF par Mme Stéphanie SOHIER (Arrivé à 21h50)

Secrétaire de séance : Rose- Marie LEROTY

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 17 puis 18 à compter de 21h50 – Nombre de conseillers votants 19

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- COCM – PLUi de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits
- 2- COCM – Règlement local de Publicité Intercommunal de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits
- 3- COCM – Statuts de la communauté de communes Cote Ouest Centre Manche
- 4- Travaux Grange de dîme – Réfection toiture / demande de subvention
- 5- Travaux agrandissement cimetière
- 6- Régie droits de place – Forains – Actualisation des tarifs
- 7- RD72 – Convention travaux aménagement
- 8- Logement SNSM – Acquisition lit et décision modificative
- 9- Camping – Demandes de remboursement
- 10- Camping – Choix du prestataire pour le contrôle du classement
- 11- Camping – Contrat de gestion complète de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées
- 12- Restaurant scolaire – Consultation rentrée scolaire 2017-2018
- 13- Groupe scolaire – Transports non pris en charge par la COCM
- 14- Personnel communal – Assurance pour personnel titulaire non CNRACL
- 15- Budgets – Décisions modificatives / Décision modificative sortie d'inventaire
- 16- Tirage au sort Jury d'Assises 2018
- 17- Adhésion au CPIE du Cotentin
- 18- Remboursement de caution logement communal 1 rue des Bulots
- 19- Vidéo-protection – Devis étude et dossier de subvention
- 20- WEBCAM touristique
- 21- Zone conchylicole – Proposition de terrain pour stockage des coquilles d'huitres
- 22- Lotissement Les Chardons Bleus – Proposition acquisition lot n°17
- 23- Questions diverses

Ajout de questions à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin d'ajouter deux questions à l'ordre du jour du présent conseil municipal :

- a. Renouvellement de concession de la digue et proposition d'extension du périmètre de protection de la dune – Projet conjoint avec l'ASA
- b. Acquisitions de défibrillateurs

Le conseil à l'unanimité, autorise madame le Maire à ajouter ces questions au présent ordre du jour.

Celui-ci se trouve modifier comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1- COCM – PLUi de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits
- 2- Acquisitions de défibrillateurs
- 3- Renouvellement de concession de la digue et proposition d'extension du périmètre de protection de la dune – Projet conjoint avec l'ASA
- 4- COCM – Règlement local de Publicité Intercommunal de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits
- 5- COCM – Statuts de la communauté de communes Cote Ouest Centre Manche
- 6- Travaux Grange de dîme – Réfection toiture / demande de subvention
- 7- Travaux agrandissement cimetière
- 8- Régie droits de place – Forains – Actualisation des tarifs
- 9- RD72 – Convention travaux aménagement
- 10- Logement SNSM – Acquisition lit et décision modificative
- 11- Camping – Demandes de remboursement
- 12- Camping – Choix du prestataire pour le contrôle du classement
- 13- Camping – Contrat de gestion complète de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées
- 14- Restaurant scolaire – Consultation rentrée scolaire 2017-2018
- 15- Groupe scolaire – Transports non pris en charge par la COCM
- 16- Personnel communal – Assurance pour personnel titulaire non CNRACL
- 17- Budgets – Décisions modificatives / Décision modificative sortie d'inventaire
- 18- Tirage au sort Jury d'Assises 2018
- 19- Adhésion au CPIE du Cotentin
- 20- Remboursement de caution logement communal 1 rue des Bulots
- 21- Vidéo-protection – Devis étude et dossier de subvention
- 22- WEBCAM touristique
- 23- Zone conchylicole – Proposition de terrain pour stockage des coquilles d'huitres
- 24- Lotissement Les Chardons Bleus – Proposition acquisition lot n°17
- 25- Questions diverses

- 1- COCM – PLUi de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits

Madame le Maire présente au conseil le dossier de PLUi de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits qui est soumis à l'ensemble des conseils municipaux de la COCM pour avis.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLUi de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits.

2- Acquisitions de défibrillateurs

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la mutualisation, la communauté de communes Cote Ouest Centre Manche a procédé à une consultation concernant l'acquisition de défibrillateur pour les communes de la COCM.

Madame le Maire précise que lors de cette consultation, monsieur Jean-Paul LAUNEY, vice-président de la COCM en charge du dossier est parvenu à obtenir un prix de 1605 € TTC par défibrillateur et une subvention du crédit mutuel de 800 € soit un reste à charge pour la commune de 805 € TTC.

En cas d'accord du conseil municipal, la livraison du matériel est prévue sous une dizaine de jour, ce qui permettra l'installation du matériel pour la saison estivale.

Madame le Maire propose d'installer un défibrillateur à l'extérieur de la salle polyvalente. Mesdames SOHIER et RAPILLY proposent d'installer également un défibrillateur au stade de foot en hiver et de le déplacer au camping en été.

Monsieur LAUVRAY souhaite savoir si les deux défibrillateurs sont subventionnés.

Afin de régler cette dépense, initialement prévue sous forme de subvention à ATPP qui devait porter le projet, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Compte à débiter : 6574 – 3210 €

Compte à créditer : 2188 + 3210 €

Equilibre comptes 023/021 : 3210 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la commande du matériel, à la décision modificative budgétaire proposée ci-dessus et à régler la somme correspondante prévue au compte 2188.

3- Renouvellement de concession de la digue et proposition d'extension du périmètre de protection de la dune – Projet conjoint avec l'ASA

Madame le Maire informe le conseil que la concession d'occupation du domaine public délivrée par l'Etat à l'ASA pour la digue est expirée.

L'ASA doit donc procéder, comme la commune pour la concession de la Cale sud, à la demande de renouvellement de concession.

Cette demande étant liée à une demande d'examen technique dite au cas par cas et très certainement à une étude d'impact environnemental, il paraît opportun de demander l'extension du périmètre de protection afin d'y inclure au Nord Les Maisons de la Plage et au Sud le Lotissement Les Chardons Bleus afin de ne pas multiplier les études et qu'ainsi l'ensemble de la zone habitée soit bien prise en compte.

A cet effet, la commune a rencontré l'ASA pour évoquer le renouvellement de la concession de la digue. Les services de l'Etat demandent de compléter un gros dossier et de faire une étude.

Madame le Maire propose de laisser la gouvernance du dossier à l'ASA, tout en leur proposant une aide aussi bien administrative que financière.

La commune de Pirou fait partie d'une cellule hydro sédimentaire dont il faut mieux connaître le fonctionnement, les aléas, les impacts sur le trait de côte et l'évolution à 20, 50 ou 100 ans.

Pour réaliser les études demandées, il sera possible de se rapprocher notamment du « Littoral pour demain » afin de bénéficier de données et d'observations déjà réalisées.

Le renouvellement de la concession doit s'appliquer à un périmètre précis que la commune souhaite étendre aux zones habitées soit au sud Le Lotissement Les Chardons Bleus et au nord Les Maisons de la Plage car la commune reste responsable des personnes et des biens.

Le renouvellement de la concession est une nécessité et l'allongement du périmètre comprenant aussi les zones habitées est dans la logique de protection des habitants et des biens impartie aux communes.

C'est pourquoi, madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin que celui -ci autorise madame le Maire et les adjoints en charge du dossier à travailler avec l'ASA afin de finaliser le dossier et participer à l'étude.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à poursuivre la démarche engagée avec l'ASA pour la constitution du dossier de renouvellement de concession de la digue et également participer administrativement et financièrement aux études nécessaires au projet d'extension du périmètre de protection.

Madame LEPELLEUX souhaite connaître le devenir de l'ASA à partir de 2018 quand la compétence sera intercommunale. Elle pense que la prise en charge par les services intercommunaux dans le cadre du programme de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) va conduire les ASA à disparaître.

Madame le Maire informe le conseil que lors de la réunion concernant GEMAPI à laquelle elle a participé en présence de Monsieur le Préfet, il a été précisé que les ASA pourraient coexister avec ces services au moins jusqu'en 2023.

4- COCM – Règlement local de Publicité Intercommunal de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits

Madame le Maire présente au conseil le dossier de règlement local de Publicité Intercommunal de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits qui est soumis à l'ensemble des conseils municipaux de la COCM pour avis.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de RLPI de l'ex communauté de communes de La Haye du Puits.

5- COCM – Statuts de la communauté de communes Cote Ouest Centre Manche

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de statuts de la communauté de communes Cote Ouest Centre Manche présenté et validé en conseil communautaire le 18 mai dernier. Chaque conseil municipal doit délibérer afin d'approuver ou non ces nouveaux statuts.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 3 octobre 2016 portant création de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche issue de la fusion des Communautés de communes de La Haye du Puits, de Lessay et de Sèves-Taute à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu, la délibération du conseil communautaire en date du 2 février 2017 validant à l'unanimité des votants les compétences de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Vu, la délibération du conseil communautaire en date du 18 mai 2017, approuvant à l'unanimité des votants, les statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Après exposé de madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Pirou décide à l'unanimité, d'approuver les statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

6- Travaux Grange de dîme – Réfection toiture/demande de subvention

Madame le Maire rappelle au conseil les travaux prévus au budget prévisionnel 2017 de la commune concernant la réfection de la toiture de la Grange de dîme. Des devis ont été demandés à plusieurs artisans locaux, seuls deux ont répondu :

- SARL Prunier Batitek : 21 911.10 € TTC
- Didier Duparc : 24 643.92 € TTC

Monsieur GIARD propose de retenir la SARL Prunier Batitek.

Madame le Maire informe le conseil qu'il semble possible de déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental concernant ces travaux de réfection. Elle sollicite l'accord du conseil afin de demander cette subvention.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARL Batitek et à régler la dépense correspondante prévue au BP 2017 – compte 2313/17 : 25 000 € ainsi qu'à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est possible de demander à ce qu'un état des lieux des églises rurales soit réalisé gratuitement par les services du conseil départemental. Cet état des lieux permettrait de quantifier les travaux à réaliser au niveau du clocher et de la sacristie et éventuellement de solliciter une subvention pour leur réalisation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour la réalisation de cet état des lieux.

7- Travaux agrandissement cimetière

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de procéder à l'agrandissement du cimetière car il ne reste que très peu de concessions à vendre.

Afin de permettre l'agrandissement, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement des allées et de préparation des futures concessions, des devis ont été demandés :

- E.T.A. Éric MALLET : 22 894.80 € TTC
- Ets THOMAS : 21 009.00 € TTC

Pour le règlement de ces travaux, madame le Maire propose de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Compte à débiter 020/020 dépenses imprévues : 25 000 €
Compte à créditer 2116/21 cimetière : 25 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise THOMAS et à valider la décision modificative budgétaire proposée.

8- Régie droits de place – Forains – Actualisation des tarifs

Madame le Maire informe le conseil que les tarifs droits de place forains n'ont pas été révisés depuis quelques années. Elle propose de les modifier comme suit :

	Délibération précédente	Proposition Tarifs au 1 ^{er} juillet 2017
Marionnettes	20.00 €	20.00 €
Petits cirques	40.00 €	40.00 €
Grands cirques	100.00 €	100.00 €
Fabienne Letellier – Manège enfants	260.00 €	260.00 € pour la saison tout compris (manège et caravane)
M. Couasnon	150.00 €	155.00 € pour la saison tout compris (manège et caravane)

M. Michel Adolphe	152.44 €	155.00 € pour la saison tout compris (manège et caravane)
M. Daniel Thomas	304.99 €	305.00 € pour la saison tout compris (manège et caravane)
Camion outillage	20.00 €	20.00 €
Stationnement caravanes et stand Hors saison – Fête de la plage / Foire aux Bulots	3.05 € / jour par caravane et 1.52 € par mètre linéaire pour le stand	3.50 € / jour par caravane (limité à 3 caravanes par famille) et 2.00 € par mètre linéaire pour le stand

Le conseil, à l'unanimité, valide les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2017.

Monsieur FELIX informe le conseil que les forains qui s'installent régulièrement parking du Haut Perché demandent s'il est possible de couper l'herbe pour leur arrivée.

9- RD72 – Convention travaux aménagement

Madame le Maire rappelle au conseil les travaux de réfection de la RD 72 envisagés depuis de nombreuses années et pour lesquels jusqu'à aujourd'hui le conseil départemental n'avait pas donné suite.

Ces travaux vont être réalisés cette année, à condition que la commune verse une participation de 40 000 € pour la prise en compte de l'élargissement de la voie. Ces travaux étant nécessaires, madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour l'autoriser à signer la convention proposée par le conseil départemental. Les travaux débuteront en juillet 2017 puis reprendront en septembre pour se terminer en juin 2018.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention proposée par le conseil départemental.

Madame le Maire informe le conseil que la commune de Pirou a proposé plusieurs projets au titre du contrat des Opérations Ponctuelles et d'Aménagements limitées – OPAL porté par le Conseil Départemental de la Manche. Si ces opérations sont retenues les travaux d'aménagement auront lieu en 2018/2019.

10- Logement SNSM – Acquisition lit et décision modificative budgétaire

Madame le Maire informe le conseil que les services techniques communaux ont procédé à des travaux de rafraîchissement du logement mis à disposition des sauveteurs pendant la saison estivale.

Lors de ces travaux, il a été constaté qu'un lit devait être remplacé.

Cette dépense étant imprévue, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget prévisionnel 2017 de la commune.

Madame le Maire propose la modification suivante :

Compte à débiter : 020/020 – dépenses imprévues : - 500 €

Compte à créditer : 2184 – mobilier : +500 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la décision modificative présentée et charge madame LEDANOIS de procéder à l'acquisition.

11- Camping – Demandes de remboursement

Madame le Maire présente au conseil un courrier de madame Nicole BINET qui sollicite le remboursement de l'acompte de 61 € versé pour sa réservation du 1^{er} mai au 31 juillet prochain. Son compagnon étant décédé, elle souhaite annuler sa réservation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder au remboursement de l'acompte versé par madame BINET.

Madame le Maire présente ensuite la demande de remboursement de madame Pauline JAOUEN qui vient de retrouver un emploi et doit annuler sa réservation au camping pour le mois d'Aout. Compte tenu des circonstances indépendantes de sa volonté, madame JAOUEN sollicite le remboursement des 61 € versés au titre d'acompte lors de la réservation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder au remboursement de l'acompte versé par madame JAOUEN.

12- Camping – Choix du prestataire pour le contrôle du classement

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de programmer un contrôle du classement du camping municipal. Celui-ci doit être réalisé tous les 5 ans par un accréditeur agréé par l'organisation des hébergements de loisirs Atout France.

4 prestataires accrédités ont été consultés :

- Conform expertise : non répondu
- Hesilma : non répondu
- Qualiconsult sécurité : 490 € HT.
- Socotec : 515 € HT.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Fédération des Campings de la Manche.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la société Qualiconsult sécurité, à régler la dépense correspondante et à déposer un dossier de demande de subvention.

Madame LEPELLEUX informe le conseil qu'elle a reçu des réclamations concernant l'absence de personnel et de numéros de téléphone de personnes à joindre en cas de problèmes au camping le week-end de Pâques. Elle informe le conseil qu'une coupure de courant a eu lieu et que les campeurs ont pris contact avec elle, ne sachant pas qui contacter.

Madame le Maire déplore cet incident et explique que lors du weekend de Pâques, exceptionnellement le personnel était absent pour raisons de santé et qu'elle s'étonne que les numéros des personnes à contacter n'aient pas été affichés comme d'habitude à l'accueil du camping – peut-être est-ce dû aux travaux car ces numéros sont toujours visibles et font partie de la liste des numéros d'urgence.

Pour la coupure de courant, monsieur LALLEMAND, le Maire adjoint en charge du camping, s'est rendu immédiatement sur place.

Madame le Maire rappelle que les horaires d'ouverture et d'accueil du camping sont adaptés au mieux aux contraintes des campeurs mais également aux contraintes de la commune en matière de gestion du personnel.

Madame SOHIER propose de revoir les plannings des agents concernés afin de prévoir plus de présence.

Cette question sera revue ultérieurement après la réalisation d'une évaluation des coûts du dispositif envisagé.

13- Camping – Contrat de gestion complète de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées

Madame le Maire présente au conseil une proposition de contrat de gestion complète de distributeurs automatiques établie par la société DALTYS pour la mise en place d'un distributeur automatique de boissons non alcoolisées, entièrement pris en charge par la société (livraison, installation, stock, gestion des stocks, encaissements...) qui versera une redevance à hauteur de 15% des recettes HT par trimestre pour « l'occupation » de l'accueil du camping.

Ce contrat est proposé pour un an ce qui permettra de tester la pertinence de l'installation d'un distributeur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le contrat présenté et à percevoir la recette correspondante.

14- Restaurant scolaire – Consultation rentrée scolaire 2017-2018

Madame RAPILLY informe le conseil que le contrat avec l'entreprise RESTECO arrive à son terme le 31 aout prochain et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour la prestation du service de restaurant scolaire pour l'école et l'accueil de Loisirs sans Hébergement.

Compte tenu de la période estivale, elle sollicite l'accord du conseil afin que le choix du prestataire soit confié à la commission d'appel d'offres en collaboration avec la commission des affaires scolaires.

Le conseil à l'unanimité autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres et délègue le choix du prestataire à la commission d'appel d'offres et la commission des affaires scolaires.

15- Groupe scolaire – Transports non pris en charge par la COCM

Madame le Maire rappelle les statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche en matière de transports pour les écoles primaires.

Dans les compétences facultatives de la COCM, 2^{ème} paragraphe Groupe « Transport de personnes », il est indiqué que la COCM prend en charge :

- La gestion du transport des élèves d'écoles primaires vers les piscines sur les temps scolaires
- La gestion du transport des élèves d'écoles primaires vers les équipements ou actions communautaires sur les temps scolaires
- La gestion du transport des élèves d'écoles primaires vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire sur les temps scolaires

Les autres catégories de transport qui permettent les activités et sorties des classes de maternelles et de primaires ne sont pas pris en charge.

Arrivée de monsieur Fabrice RENOUF – 21h50

Madame le Maire propose que la commune règle les factures de ces transports afin de permettre aux professeurs des écoles de continuer de proposer des activités dynamiques et différentes à leurs élèves Elle précise qu'à ce jour, 2 500 € ont été prévus au BP 2017 de la commune.

Monsieur LENORMAND, président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) précise que l'association prend également en charge une partie de ces transports. En 2016, par exemple, l'APE a contribué au transport pour l'activité équitation.

Le conseil, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de transport des élèves de l'école du Chateau qui ne font pas partie des frais compris dans les statuts de la COCM.

Madame LEPELLEUX propose de demander à la COCM, dans le cadre de la mutualisation des services, de faire l'acquisition d'un bus et de former un agent pour la conduite, afin de réduire les coûts des transports pour l'ensemble des écoles de la COCM. Madame le Maire estime que madame LEPELLEUX peut faire les demandes qu'elle souhaite près de la COCM.

16- Personnel communal – Assurance pour personnel titulaire non CNRACL

Madame le Maire rappelle au conseil le recrutement de madame Céline PETERS en tant qu'adjoint technique stagiaire pour la gestion du marché depuis le 1^{er} mai 2017.

Madame PETERS ayant intégré l'effectif communal, la commune doit ajouter madame PETERS sur son contrat d'assurance du personnel.

A ce jour, seuls sont assurés les personnels travaillant à 28heures et plus (CNRACL), madame PETERS étant recruté à temps non complet, moins de 28heures, elle doit faire l'objet d'une extension de contrat spécifique aux agents IRCANTEC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le contrat présenté par la CNP et à régler le montant d'assurance correspondant.

17- Budgets – Décisions modificatives/ Décision modificative sortie d'inventaire

Madame le Maire présente des décisions modificatives à prendre à la demande du trésor public pour les budgets assainissement, camping, multiservice ainsi que des délibérations de mouvements de crédits pour le budget commune et une décision modificative de cession pour le gyrobroyeur.

a. *Budget assainissement*

Comptes à débiter	Comptes à créditer
615/011 : 50 000 €	61523/011 : + 50 000 €
758/75 : 25 850 €	7588/75 : 25 850 €
622/011 : 1 €	6811/042 : 1 €

Pas de modification des totaux généraux du budget.

b. *Budget camping*

Comptes à débiter	Comptes à créditer
628/011 : 1000 €	6288/011 : 1000 €
758/75 : 11 €	7588/75 : 11 €
695/65 : 2 €	6811/042 : 2 €

Pas de modification des totaux généraux du budget.

c. *Budget multiservice*

Comptes à débiter	Comptes à créditer
61522/011 : 32 438 €	61521/011 : 32 438 €
66 111/66 : 1 372 €	28125 /040 : 5 253 €
	6811/042 : 5 253 €
	2315/23 : 5 253 €

Pas de modification du total de fonctionnement.

Augmentation du total d'investissement à l'équilibre de 5 253 €

d. *Budget commune – Acquisition Gyrobroyeur - travaux de voirie - Signalétique*

Madame le Maire rappelle l'acquisition d'un nouveau gyrobroyeur votée lors du conseil municipal du 27 avril dernier. Pour mémoire, le modèle choisi était celui de Agri Bessin pour un montant de 7 800 € TTC avec une reprise de 1200 €.

La reprise de ce matériel n'ayant pas été réalisée par Agri Bessin mais par un particulier qui a proposé 1500 €, la facture du gyrobroyeur à régler est totale soit 7800 € TTC.

Madame le Maire présente ensuite un devis de travaux supplémentaires de voirie concernant notamment le chemin « GH Automobile », des créations de « bateaux » à la plage pour un montant de 9 329.90 € TTC, d'autres travaux sont à venir, c'est pourquoi, il convient de prévoir un transfert de crédit à hauteur de 15 000 €.

Plusieurs devis de signalétique communale (panneaux indicateurs commerces, mats, panneaux indicateurs sécurité/circulation et panneau touristique balisage) sont également présentés pour un montant global de 10 200 € TTC. Afin de prévoir d'autres achats éventuels, il convient de créditer le compte 2152 de 15 000 €.

De plus, madame le Maire informe le conseil qu'un programme de travaux de protection de la dune est à prévoir. Le montant estimé des travaux est de 3 000 €.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante:

Comptes à débiter	Comptes à créditer
020/020 : 36 000 €	21578/21 : 3 000 €
	2315-11 /23 : 15 000 €
	2152 /21 : 15 000 €
	2313/23 : 3 000 €

e. Budget commune – cession de matériel

Fonctionnement	Investissement
675/011 : + 1 356.80 €	192 / 19 : + 143.20 €
6761/011 : + 143.20 €	2158/21 : + 1 356.80 €
775/77 : + 1 500 €	

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à l'ensemble des décisions modificatives présentées ci-dessus.

18- Tirage au sort Jury d'Assises 2018

Madame le Maire donne lecture du courrier accompagnant l'arrêté de la préfecture portant répartition du nombre de jurés de la liste annuelle du jury des assises 2018. Trois personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort parmi la liste électorale principale de Pirou.

Il est procédé au tirage au sort selon les modalités définies par le préfet.

Sont tirés au sort :

Nom	Prénom	Page	Ligne
TORTI	Gérard	131	8
LE METTAYER	Roger	70	5
REGNAULT	Michel	120	2

19- Adhésion CPIE du Cotentin

Madame le Maire propose au conseil d'adhérer au CPIE du Cotentin. En effet, le CPIE participant au projet d'aménagement du Parc, il paraît opportun d'adhérer à l'association. Le montant de l'adhésion est fixé à 15 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer au CPIE du Cotentin et autorise madame le Maire à procéder au versement de la cotisation.

Monsieur FELIX souhaite connaître l'avancement du projet d'aménagement du Parc. Madame le Maire informe le conseil que ce dossier est mené conjointement avec les services du CPIE et du CAUE et que les études de définition de projet sont en cours.

20- Remboursement de caution logement communal 1 rue des Bulots

Madame le Maire informe le conseil que le locataire du 1 rue des Bulots a quitté le logement. L'état des lieux ayant été réalisé, il convient de procéder au remboursement de la caution d'un montant de 250.53 € - compte 165 du budget communal.

Pour procéder au remboursement de cette caution, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire sur le budget commune d'un montant de 0.96 €

Compte à débiter 2313/23 : -0.96 €

Compte à créditer 165/16 : +0.96 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise :

- le remboursement de la caution à monsieur REQUIER Philippe pour un montant de 250.53 €.
- la décision modificative budgétaire exposée ci-dessus.

21- Vidéo protection – devis étude et dossier de subvention

Monsieur CAMUS FAFA rappelle au conseil le projet de mise en place de vidéo protection similaire à celui de Lessay évoqué en 2016 lors de la préparation de la foire aux bulots.

Afin de connaître la faisabilité et le coût du projet envisagé avec les services de la gendarmerie nationale et de pouvoir prétendre aux éventuelles subventions de l'Etat, il convient de confier l'étude du dossier à un cabinet spécialisé.

Sur recommandation des services de l'Etat, monsieur CAMUS FAFA a pris contact avec le cabinet Vidéo Concept, représenté par monsieur Vincent PERU afin que celui-ci propose une offre pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection urbaine.

Le montant des honoraires proposé après négociation de monsieur CAMUS FAFA est de 10 092 € TTC (base de 696 € TTC/jour/homme).

Monsieur CAMUS FAFA précise que cette étude pourra faire l'objet de subventions de l'Etat au titre de la FIPD et de la DETR 2018 en cas de réalisation du projet. Si le projet n'aboutit pas le montant de la prestation de Vidéo Concept sera moins élevé car la partie choix des entreprises et suivi des travaux ne se fera pas.

Madame LEPELLEUX regrette qu'un dispositif d'une telle ampleur soit envisagé compte tenu de la taille de la commune.

Monsieur CAMUS FAFA rappelle au conseil que les préconisations des services de gendarmerie rejoignent les impératifs préfectoraux en matière de sécurité notamment pour les rassemblements tels que la Foire aux Bulots, les vide -greniers et les marchés et il ajoute que l'été, la population peut aller jusqu'à 7 000 à 8 000 personnes.

Monsieur LAUVRAY propose d'installer plutôt un dispositif type alerte intrusion pour protéger les services communaux (mairie et services techniques), ce qui lui semble mieux adapté et moins onéreux.

Monsieur CAMUS FAFA explique que ce système ne serait pas de la même utilité que le matériel préconisé par les services de l'Etat.

Après discussion, le conseil, à la majorité 8 voix pour, 7 abstentions (Mmes DIOT, HEROJET, RAPILLY et SOHIER, MM. LECOUBEY, RENOUF et LENORMAND) et 4 voix contre (Mme LEPELLEUX, MM. LAUVRAY et FELIX, M. LAURENCE représenté par Mme LEPELLEUX), autorise madame le Maire à signer la proposition d'honoraires présentée par le cabinet Vidéo Concept et à régler la dépense correspondante prévue au budget prévisionnel 2017 - compte 2031/20.

22- WEBCAM touristique

Madame le Maire informe le conseil que la WEBCAM touristique a été installée sur la digue au niveau du poste SNSM et qu'il est désormais possible de se connecter afin de visionner les images de la plage aux adresses suivantes :

Lien sur le site de la commune de Pirou : www.ville-pirou.fr et YouTube : [Webcam Pirou](#)

Madame LEPELLEUX félicite monsieur CAMUS Fafa pour cette initiative qui renforce l'image positive de Pirou et permet notamment de s'organiser à distance pour la pêche à pied, le long-côtes, etc.

Monsieur CAMUS Fafa remercie monsieur GIARD et les agents du service technique qui ont contribué par leur implication et leur rapidité d'exécution à la bonne installation de ce dispositif.

23- Zone conchylicole - Proposition de terrain pour le stockage des coquilles d'huitres

Madame le Maire rappelle la demande du Comité régional de la Conchyliculture (CRC) qui souhaite que la commune propose une zone de stockage des coquilles d'huitres pour la zone conchylicole de Pirou.

Elle rappelle également au conseil qu'à l'origine de la création de la nouvelle zone, une parcelle était prévue pour faire une déchetterie. A l'époque, ce projet avait été refusé par les conchyliculteurs, tout comme les compteurs eau de mer. Cette parcelle a donc été vendue à des professionnels.

Toutefois, suite à cette demande, une commission s'est rendue sur place afin d'étudier la meilleure solution. Une réponse a été envoyée le 24 mai dernier pour préciser que le terrain le plus adéquat appartient à l'association des conchyliculteurs de Pirou et qu'il serait intéressant que le comité se mette en relation avec cette association afin de connaître la réelle disponibilité de la parcelle BM 25 d'une superficie de 1 303 m² actuellement louée partiellement à la CCI pour y installer la criée.

A ce jour, aucune réponse officielle n'est parvenue en mairie concernant cette proposition.

Madame LEPELLEUX a été contactée par l'association des conchyliculteurs suite à la réception du courrier proposant la parcelle BM 25 et souhaite apporter la réponse qui lui a été faite.

Il lui a été signalé que la parcelle proposée appartient à 7 professionnels qui ne parviennent pas à trouver un accord. Plusieurs ne souhaitent pas que cette déchetterie soit installée proche de leur activité pour cause de nuisances visuelles et olfactives.

Madame le Maire souhaite savoir si les professionnels ont d'autres propositions.

Madame LEPELLEUX fournit un plan sur lequel deux emplacements sont proposés.

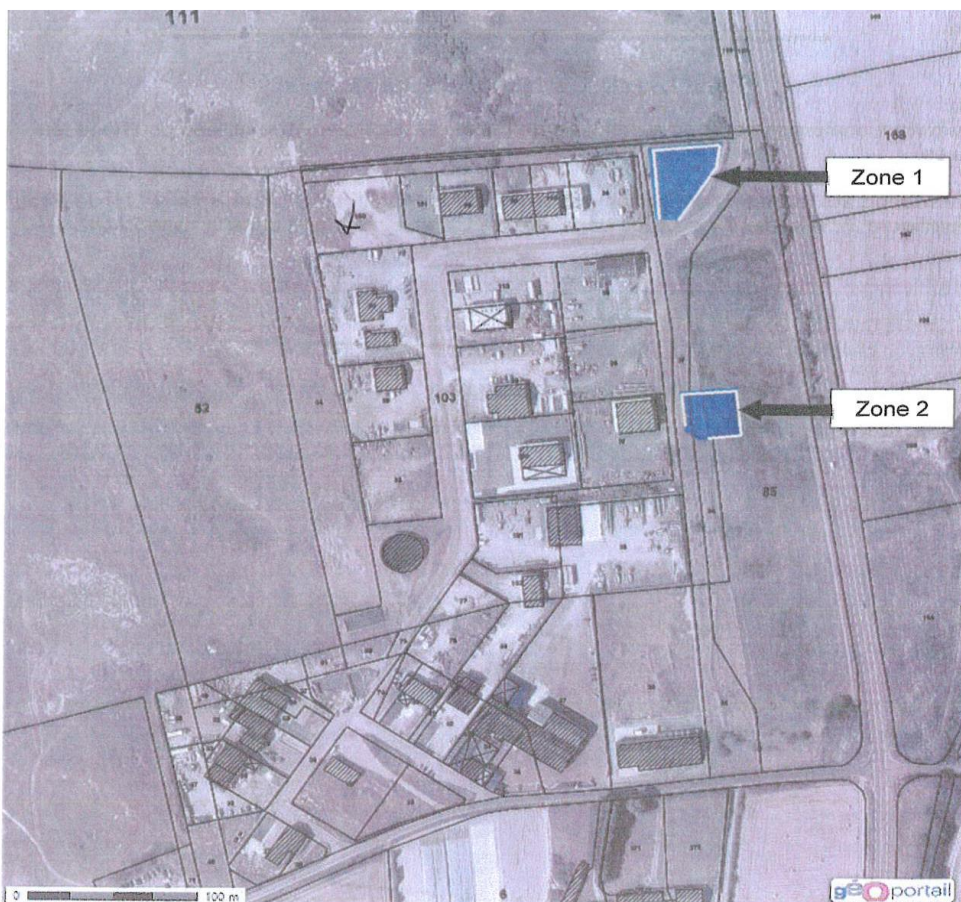


Figure 1: Zone d'activités maritimes de Pirou avec les deux secteurs proposés (en bleu)

Après étude de ces propositions, madame le Maire informe le conseil que la zone 1 située vers le lotissement Les Chardons Bleus appartient à la COCM et a fait l'objet d'une proposition d'acquisition par un professionnel et que la zone 2 ne lui semble pas adéquat car elle morcelle une grande parcelle communale.

Madame le Maire dit que ces deux emplacements touchent la zone conchylicole et auront le même impact de nuisances visuelles et olfactives. De plus, ils sont visibles de la route touristique et fourniront une mauvaise image de la commune et du monde de la pêche.

MM LECOUEY et FELIX proposent que le CRC fasse l'acquisition d'une parcelle hors zone, non visible de la touristique afin d'y mettre en place une benne qui pourrait faire l'objet de rotations entre les conchyliculteurs et les agriculteurs intéressés par ces « déchets ».

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (Mme LEDANOIS) décide de refuser les propositions du CRC. Un courrier sera rédigé afin d'en informer le Président de la CRC et également de lui proposer la solution envisagée par MM LECOUEY et FELIX.

24- Lotissement Les Chardons Bleus – Proposition acquisition du lot n° 17

Madame le Maire informe le conseil que madame et monsieur Hervé HAMEAU souhaite acquérir la parcelle n° 17 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 55 032 € pour une superficie de 520 m².

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente, chez Me LEONARD à l'étude notariale de Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement.

25- Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de faire une nouvelle réunion de conseil municipal le 30 juin prochain afin de désigner les conseillers municipaux délégués en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain. Cette date est imposée par les services de l'Etat.

Madame le Maire propose de réunir le conseil à 13h30. Les convocations ont été remises aux conseillers présents. Monsieur LAURENCE recevra sa convocation par voie postale.

Madame le Maire et madame RAPILLY informe le conseil que la semaine de 4 jours ne sera pas appliquée pour les écoles du canton à la rentrée prochaine. En attente du décret officiel, la semaine d'école restera de 4,5 jours.

Elles informent également le conseil du départ de monsieur CARPENTIER actuel directeur de l'école qui a été nommé en tant que directeur du Centre de Classe de Mer le MIRAMAR à St Germain sur Ay pour une période d'essai de 1 an. La nomination de son remplaçant devrait avoir lieu le 29 juin prochain.

TOUR DE TABLE

Monsieur MAUDUIT informe le conseil des remerciements formulés par monsieur BREGAULT pour la mise en place de la rampe d'escalier vers la digue rue Collette et également de remerciements pour la réalisation de marches supplémentaires d'accès à la plage par les services municipaux.

Madame le Maire précise que les travaux d'aménagement à la plage sont quasiment terminés et que les bancs et les poubelles vont bientôt retrouver leurs places.

Madame LEPELLEUX remercie monsieur GIARD pour l'aménagement du virage rue des matelots (peinture au sol et élagage de la haie) qui permet une circulation en sécurité.

Madame LEPELLEUX remercie également messieurs GIARD et CAMUS FAFA pour la mise en place du panneau d'information à destination des camping caristes.

Monsieur GIARD informe le conseil que les anciens panneaux d'affichage de la commune ont été également installés à l'Eventard, à Armanville et à la Bergerie.

Madame LEPELLEUX fait part au conseil de réclamations quant à l'implantation de certaines lignes jaunes à la plage. Madame le Maire informe le conseil que les lignes jaunes mises en place rue Collette vont être effacées, celles-ci ayant été mal placées.

Madame LEPELLEUX regrette la mise en place de panneaux interdiction de stationner jaune fluo, elle aurait visuellement préféré des panneaux plus neutres en support des lignes jaunes.

Madame LEPELLEUX souhaite savoir si la place réservée aux personnes à mobilité réduite va être refaite devant le magasin PROXI. Monsieur GIARD informe le conseil que ces travaux sont effectivement prévus.

Madame LEPELLEUX, à la demande de monsieur LAURENCE qu'elle représente, souhaite savoir si les travaux d'aménagement du poste de secours SNSM sont terminés car il semble que les nouvelles portes obstruent une partie de la vision des sauveteurs. Monsieur GIARD précise que ces travaux ont été réalisés à la demande de la SNSM et conformément au plan qui lui avait été fourni. Madame le Maire explique qu'elle a déjà tout expliqué à monsieur LAURENCE le jour des élections.

Madame DIOT renouvelle la demande de monsieur CHAIGNON, président de la Gym, qui souhaite obtenir un local pour stocker les archives de son association. Celui-ci prendra contact avec monsieur GIARD pour l'organisation.

Monsieur FELIX signale qu'il a reçu des réclamations concernant la propreté du point de tri sélectif du Bourg. Des personnes déposent leurs sacs à ordures ménagères derrière les conteneurs de tri sélectif, ce qui créent de fortes nuisances olfactives et visuelles. Monsieur GIARD précise que les services techniques nettoient ce point tous les lundis et vendredis mais que l'incivilité des personnes est difficile à contrôler

Monsieur FELIX demande à ce que l'armoire à pharmacie de la salle polyvalente soit mise à jour.

Monsieur FELIX signale que les nouvelles chaises de la salle polyvalente sont en train de s'abimer car les utilisateurs de la salle les remettent à l'envers sur les chariots. Il demande s'il est possible de mettre en place des consignes plus précises, voir des photos. MM. GIARD et CAMUS Fafa sont chargés de trouver un visuel simple qui permette de remédier à ce problème.

Madame LEDANOIS signale que la poubelle Vacances Propres de la cale de la Bergerie est cassée. A cette occasion, madame le Maire informe le conseil que les bornes d'appel d'urgences ne fonctionnent plus et vont être enlevées par les services de la COCM.

Monsieur LENORMAND remercie les personnels communaux, technique et administratif pour leur investissement dans la préparation de la Foire aux Bulots ainsi que monsieur Patrick TRIBOUT pour le travail de coordination accompli qui a permis à l'association ATPP de réaliser d'importantes économies.

Monsieur LENORMAND invite les membres du conseil ainsi que les Pirouais à venir participer nombreux à la Kermesse de l'école organisée par l'APE qui se déroulera le vendredi 30 juin prochain à l'école. A 18h00, spectacle des enfants suivi d'un repas sous la tente.

Monsieur RENOUF signale des nuisances sonores très importantes rue le Haut de la rue causées par des motos. La gendarmerie sera prévenue. Il signale également des problèmes dans le ramassage des ordures ménagères rue le Haut de la Rue. Pas de ramassage du tout ou ramassage d'une poubelle sur deux. La COCM en charge du ramassage sera alertée.

Monsieur RENOUF remercie monsieur GIARD pour l'installation de plots le long du dos d'âne qui empêchent les automobilistes de passer sur le trottoir pour éviter le dos d'âne.

Monsieur LAUVRAY souhaite que le Lotissement Les Chardons Bleus soit tondu. Il demande également s'il est possible de procéder au remplacement des arbres et arbustes en partie commune. Monsieur GIARD dit que cela sera fait à l'automne.

Monsieur LAUVRAY souhaite connaître l'avancement du projet de réhabilitation d'Aquatour. Madame le Maire informe le conseil que monsieur LEBRUN est en contact avec les services de l'Etat afin de définir les modalités de son projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,

Noëlle LEFORESTIER.